

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs (AISGE)

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 29.06.2022

Rapport de la commission de gestion et finances (CoGeF)

sur le préavis 06-2022 relatif à une demande de budget complémentaire de 79'000.00 TTC destiné à financer la création d'un poste de Directeur / Directrice de l'AISGE

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 14 juin 2022 en présence de M. Scott Adams (président du CODIR), M. Cédric Marzer (responsable finances de l'accueil du jour), et M. Philippe Depierre (responsable de l'accueil du jour), membres du CODIR. Nous les remercions pour leurs explications détaillées et leurs réponses à nos questions.

Depuis sa création, l'AISGE n'a cessé de croître. Avec aujourd'hui près d'une centaine de collaborateurs, la structure se professionnalise de plus en plus et il devient nécessaire de mettre à sa tête une directrice / un directeur regroupant l'ensemble : AISGE école et AISGE accueil de jour. Ce poste permettra aux membres du CODIR de moins s'impliquer dans l'opérationnel de tous les jours et de se concentrer d'avantage à leur mission première, à savoir définir la stratégie de l'AISGE.

Notre commission a consulté l'audit et cette décision est tout à fait en accord avec celui-ci.

Le salaire entre CHF 130'000.00 et 160'000.00 nous semble correct.

Le recrutement d'une directrice / d'un directeur de l'AISGE a été effectué par une professionnelle.

Pour les candidats finaux et vu l'importance du poste, des tests complémentaires de compétences sont conseillés. Même si ces derniers engendrent un coût supplémentaire au mandat initial confié à la professionnelle du recrutement.

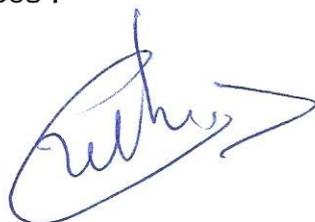
Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver le préavis 06-2022 tel que présenté.

Arzier, le 14 juin 2022

La commission de gestion et finances :

Gabriel Galibourg (président)



Nina Darricau



Yann Muffat

excuse

Martin Schlaepfer

excuse

Evelyne Vogel

